

LES RONGEURS AQUATIQUES

> DES ANIMAUX INDÉSIRABLES

Le rat musqué et le ragondin sont des rongeurs aquatiques, de plus en plus présents en bordure de la Penzé et de ses affluents. La progression du ragondin dans le Finistère est rapide et difficile à enrayer. En 2000, il était présent essentiellement sur l'Aulne et le Scorff. Aujourd'hui il a passé la barrière des Monts d'Arrée et progresse vers le Nord ouest. Ces animaux sont des rongeurs et ont donc la particularité de vite proliférer cf. *caractéristiques ci-contre*. Le Syndicat s'est engagé à lutter contre la prolifération de ces rongeurs depuis 1987.

Dégâts engendrés et risques encourus

- Ces animaux causent des dégâts sur les cultures, par exemple de maïs, cf. photo. Herbivores, ils sont friands des épis de maïs tendres.



Dégâts sur maïs

- La présence de nombreuses et longues galeries souterraines engendre l'érosion des berges des cours d'eau et par conséquent la dégradation de la qualité de l'eau. La matière organique (terre) se retrouve dans le cours d'eau au risque de le colmater et d'endommager les frayères à poissons. Certaines prairies sont infestées de terriers et de trous qui constituent des dangers pour le bétail qui risque de se casser les membres. Par exemple en centre Bretagne, certains agriculteurs doivent éloigner la clôture de 15 mètres du cours d'eau pour éviter tout incident.
- Ces rongeurs sont porteurs de maladies telles que la leptospirose, transmissible à l'homme par contact direct avec un animal infecté ou au contact des eaux souillées. Quelques précautions sont nécessaires pour éviter toute contamination : par exemple le port de gants lors du piégeage.

Moyens de lutte

Un réseau de 40 piégeurs bénévoles s'est créé en 1999 sur le territoire du Syndicat avec la collaboration de la FEFIDEC (Fédération Finistérienne de Défense contre les Ennemis des Cultures). La méthode utilisée est de poser des cages-pièges avec un appât

et de les relever quotidiennement de manière à relâcher tout autre animal piégé malencontreusement, notamment les animaux protégés tels que la loutre. Les méthodes actuelles sont insuffisantes pour réguler efficacement la progression des rongeurs. C'est pourquoi la FEFIDEC envisage une lutte intensive par commune à partir de 2006. En attendant sa mise en place, si vous souhaitez intégrer ce réseau ou avoir plus d'information, **prenez contact avec le technicien de rivière du Syndicat.**



Cage-piège



Le RAT MUSQUÉ

Vie : 3 à 5 ans
Maturité sexuelle :
- entre 6 semaines et 8 mois
- 2 à 6 portées / an
- 2 à 11 petits / portée
Poids adulte :
- 0.7 à 1,8 kg

Longueur : 30 cm + 25 cm de queue (en moyenne)

Pelage : brun-jaunâtre

Caractéristiques : queue épaisse et aplatie latéralement



Le RAGONDIN

Vie : plus de 6 ans
Maturité sexuelle :
- env. 6 mois
- 2 à 3 portées / an
- 5 à 6 petits / portée
Poids adulte :
- 4 à 12 kg

Longueur : 50 cm + 30 cm de queue (en moyenne)

Pelage : gris-brun

Caractéristiques : incisives oranges

>> Agenda du jardinier

♦ VOS TRAVAUX "D'HIVER" :

- Avec le retour de la pluie, c'est le moment d'installer les récupérateurs d'eau sous les gouttières afin d'anticiper les arrosages de l'été prochain.
- Les paillis peuvent être installés dès l'automne lors des plantations. Ils ont plusieurs avantages : ils évitent le tassement du sol et favorisent le développement de la faune, et pour certains, en se décomposant forment des engrais (exemple des fibres de bois). En outre, l'hiver ils protègent les plants contre le gel.



>> Pour en savoir +

Sur les rongeurs aquatiques :

www.fefidec-bretagne.com

Sur le jardinage : www.mce-info.org

Qualité de l'eau de la Penzé (juin à novembre 2005)

Nitrates	Valeurs maximales
Rivière Penzé / Prise d'eau / Coz Pors	40 mg/l
Captage souterrain / Bodinéry	58 mg/l
Eau distribuée au robinet	42 mg/l
Rivière Penzé / Penhoat	47 mg/l

Normes Alimentation Eau Potable :

en nitrates : 50 mg/l
en pesticides : 0,1 µg/l

	Pesticides*	Valeurs maximales	Usages
Rivière Penzé / Prise d'eau / Coz Pors	Glyphosate	0,12 µg/l	Herbicide à usage agricole et non agricole
	AMPA	0,14 µg/l	Molécule de dégradation du glyphosate
Rivière Penzé / Penhoat	Glyphosate	0,14 µg/l	Herbicide à usage agricole et non agricole
	AMPA	0,16 µg/l	Molécule de dégradation du glyphosate

* Selon protocole BEP, après 10 mm de pluie



La Penzé

Infos du bassin-versant

Numéro 4 - HIVER 2005



Meilleurs vœux 2006 !

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF/INDIVIDUEL

> DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS

Votre maison dispose d'un assainissement individuel : vous êtes concerné par un nouveau dispositif. Voici quelques éléments de réponses aux questions qu'il suscite.

Les obligations des particuliers

Chaque particulier est responsable de l'épuration des eaux usées de son habitation.

- La vidange des fosses septiques est recommandée tous les 4 ans. Veillez à garder les justificatifs de vidange.
- Pour les installations polluantes, situées dans des zones sensibles (zones de baignade, dans les périmètres de protection d'eau potable, en bordure des cours d'eau), la mise aux normes est obligatoire.

Le SPANC

Les maires des collectivités ont l'obligation de mettre en place d'ici le 1^{er} janvier 2006 un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), avec délégation possible aux structures intercommunales telles que les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats d'eau et d'assainissement, cf. carte ci-contre.

Ce service vérifiera la conception et la réalisation des installations neuves et rénovées. Il établira également les diagnostics de l'existant puis la vérification périodique du bon fonctionnement des assainissements individuels, cf. organigramme ci-dessous.

Les modalités de réalisation des diagnostics vous seront communiquées sous forme de réunions publiques et de publications. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des services compétents avant d'entreprendre tous travaux.

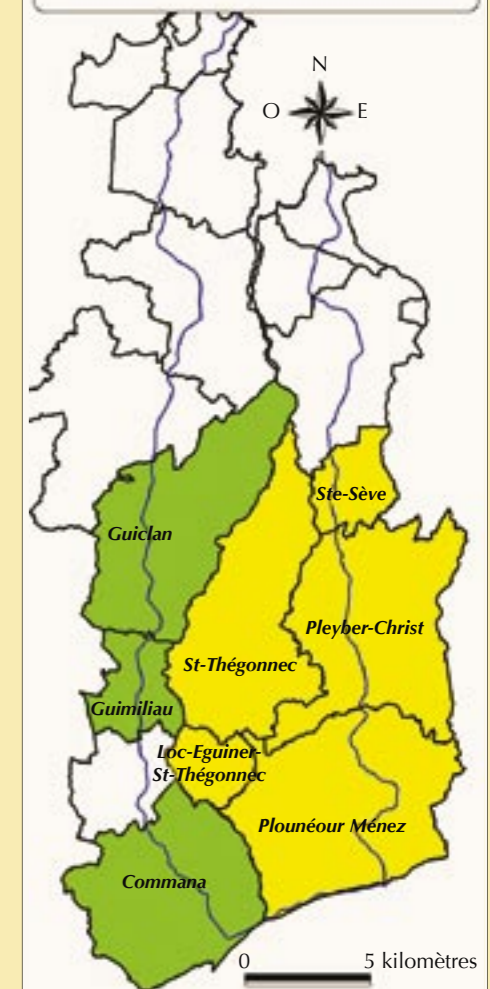
Votre maison est située en zone d'assainissement individuel

Maisons neuves et rénovées
Contrôle de conception et de réalisation lors de la mise en place de l'assainissement individuel puis visite périodique de contrôle du bon fonctionnement.

Autres maisons
Diagnostic de l'existant puis contrôle périodique du bon fonctionnement de l'installation individuelle.



Les SPANC sur le bassin versant de la Penzé



Légende

- Limites des communes
- Limites du bassin versant
- Porteurs de projets des SPANC
 - Morlaix Communauté
 - Commune

Édité à 5 000 exemplaires par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Bassins du Haut-Léon
2, place de la Mairie - St-Thégonnec
02 98 79 64 89
syndicat.hautlelon@wanadoo.fr

Directrice de la publication
L. Roué, Présidente du SMHL
Rédaction / contact
V.Sibiril avec la participation de R.Allain et J.Cheveau
Comité de lecture
L.Roué, D.Mazé, J-Y.Mingam, F.Raoult

Conception
©Breizland 02 98 85 03 54 / 12-2005



Ensemble, soyons source de progrès !
www.bretagne-eau-pure.org

©AELA

© SMHL

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA PENZÉ

> QUELQUES ACTIONS DU SYNDICAT RÉALISÉES EN 2005

LES PRODUCTEURS DU BASSIN VERSANT DE LA PENZÉ ÉCHANGENT SUR LEURS PRATIQUES

> DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE ET SEMIS DE RAY GRASS SOUS MAÏS



Le semoir

La bineuse

Une dizaine de producteurs ont répondu présents au rendez-vous « bout de champ » organisé le 6 juillet dernier chez Jean-Pierre Mourcq et Jean Kergoat au GAEC de Penker à Guiclan, par le Syndicat et la Chambre d'Agriculture.

C'était le troisième rendez-vous de ce type depuis le début de l'année sur le territoire du bassin versant. Les précédents avaient eu lieu à Pleyber-Christ et Plouneour-Ménez. Un quatrième est prévu en fin d'année à St-Thégonnec sur la même parcelle pour discuter de l'intérêt

de l'implantation des couverts végétaux, pièges à nitrates.

- Depuis 3 ans déjà, le GAEC du Penker réalise un binage de ses 30 hectares de maïs. Pour le faire, il a récupéré une ancienne bineuse à betteraves. Il a juste rajouté deux éléments supplémentaires afin que la largeur de la bineuse corresponde à celle du semoir. Avec cet investissement peu coûteux, il bine 2 hectares et demi à l'heure. Comme le dit Jean-Pierre « la première année on se dit que biner 30 hectares, ce n'est pas faisable.

Maintenant avec le recul c'est « 2 jours de boulot ». Les avantages sont multiples : réduction de la quantité de produits phytosanitaires utilisés et par conséquent des coûts, aération du sol lorsque celui-ci est damé suite à une pluie.

- De plus lors du binage, Jean-Pierre en profite pour semer de l'herbe. Le semoir est installé à l'avant du tracteur. Le Ray Grass va juste germer et pousser très légèrement tant qu'il est sous le maïs, mais dès la récolte du maïs effectuée la pousse va être rapide ce qui permettra de valoriser l'azote fourni par le sol à l'automne et donc de limiter le lessivage de nitrates en hiver. Autre avantage, la récolte en ensilage ou le pâturage pourront être réalisés plus tôt au printemps.



A LA RENCONTRE DU GRAND PUBLIC

> PARTICIPATION DU SYNDICAT À DES SALONS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Les jardiniers amateurs recherchent de plus en plus de solutions alternatives au désherbage chimique.

Une volonté de « jardiner au naturel » apparaît lors des discussions avec les particuliers, même si des traitements chimiques ponctuels non-conformes à la législation sont encore observés ! (fossés et proximité des points d'eau).

Faire connaître les pratiques écologiques et donner des astuces pour éviter de traiter chimiquement, tel est l'objectif du Syndicat en participant aux différentes manifestations (salon de Kastell Lys / journées « Bienvenue dans mon jardin ») organisées sur son territoire. C'est aussi l'occasion de faire connaître le bassin versant, ses usages, les activités nécessitant une eau de bonne qualité et communiquer sur les actions mises en œuvre pour la préserver (lors du Tro Menez Are / Fête de la Nature).

La prise de conscience des enjeux liés à la ressource en eau et l'évolution des pratiques passent également par l'information des scolaires, acteurs d'aujourd'hui et de demain. Cette année des étudiants de BTS du Lycée de Suscinio se sont déplacés sur le bassin versant de la Penzé pour faire des mesures de terrain et analyser les échantillons en laboratoire. Ils ont ainsi mis leurs connaissances en pratique et découvert le territoire d'actions, les problématiques des uns et des autres en discutant avec les usagers.



Stand du Syndicat au salon de Kastell Lys

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES COMMUNES

> UTILISATION DE MÉTHODES ALTERNATIVES AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

Les 4 communes dont les bourgs se situent sur le bassin versant de la Penzé, Guiclan/ Loc-Eguiner-St-Thégonnec/Plouneour-Ménez et St-Thégonnec, ont signé la charte de désherbage des espaces communaux. L'objectif est de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires au profit de techniques alternatives, d'aménagements... afin d'éviter le ruissellement de ces molécules jusqu'au cours d'eau et de provoquer une pollution. Des solutions s'imposent.

La volonté des élus « est de donner l'exemple au grand public pour qu'il agisse également dans le sens de la protection de la qualité de l'eau ».

Deux communes ont utilisé le désherbeur thermique mis à disposition par le Syndicat cette année, sur des zones tests / centre bourg de Plouneour-Ménez et site près des fontaines à Loc-Eguiner-St-Thégonnec.

Selon nos premières observations, cette technique nécessite une utilisation régulière de l'appareil. La repousse est plus ou moins rapide selon les conditions météorologiques.

La substitution du désherbage chimique au profit de techniques alternatives passe par la modification de l'image stéréotypée d'un espace vert ou d'un jardin parfaitement entretenus. Quelques « mauvaises » herbes



ne nuisent pas forcément à la beauté du jardin. « Les collectivités doivent être précurseurs, de manière à ce que des outils adaptés aux particuliers soient mis sur le marché ».



La commune de Saint-Thégonnec communique auprès des particuliers sur les pratiques mises en œuvre pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Un parterre avec une dizaine de paillis et des pancartes explicatives (avantages, inconvénients, particularités...) vient d'être aménagé sur un lieu de fort passage, près du local Ti Ar Re Yaouank.

En effet, les paillis ont divers intérêts dont celui de limiter la pousse des mauvaises herbes.



ENTRETIEN ET RESTAURATION DE LA PENZÉ

> DIVERS PARTENAIRES AUTOUR D'UN OBJECTIF COMMUN : LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre du contrat quinquennal de restauration et d'entretien des cours d'eau de la Penzé, chaque année des travaux sont réalisés selon un plan de gestion global et cohérent, de manière à maintenir un équilibre naturel du cours d'eau.

Cette année 35 km de rivière ont été entretenus et 5 km restaurés par des entreprises forestières et l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Morlaix. Les travaux consistent à élaguer/débroussailler/abattre... de manière à répondre à différents objectifs :

- piscicole : préservation des populations et des habitats
- hydraulique : amélioration de l'écoulement des eaux...

Il est nécessaire de conserver des espaces avec des ronciers, des broussailles, de manière à constituer des refuges pour les animaux cf ci-contre.



Coatoulzac'h/aval du Moulin de Mintric après travaux